



# **Règlement de participation**

## **Coupe de France du Potager édition 2025-2026**

### **Article 1 – Objet du concours**

La Coupe de France du potager est un concours national organisé par le fonds de dotation et l'association Landestini. Elle a pour objectif d'encourager la création et l'entretien de potagers dans les établissements scolaires de la maternelle au lycée, dans les structures jeunesse (centres de loisirs, maisons des jeunes...) et les structures d'accueil du jeune enfant (crèches, multi-accueil, etc.) pour ainsi sensibiliser et mobiliser les enfants et les jeunes en faveur de l'agriculture et de l'alimentation saine et locale.

En s'inscrivant à la Coupe de France du potager, les équipes participantes s'engagent à ne pas utiliser d'intrants chimiques et de produits phytosanitaires et à créer et entretenir le potager le plus naturellement possible.

### **Article 2 – Valeurs du concours**

Ce concours met en scène plusieurs valeurs de Landestini : l'humilité, l'entraide, la bienveillance, la transparence, l'engagement et la solidarité.

Ces valeurs doivent guider les participant-es, les référent-es, le jury, les bénévoles, partenaires et l'équipe de Landestini tout au long du concours.

### **Article 3 – Participant-es**

La Coupe de France du potager est un concours destiné à la jeunesse et à la mobilisation d'élèves et de jeunes en faveur de potagers, de l'alimentation saine, locale et de la biodiversité. Une dimension intergénérationnelle est également possible et souhaitable dans ce projet.

Le concours est ouvert :

- à des élèves de niveau maternelle, scolarisés en France (métropolitaine et d’Outre-mer) : ils pourront constituer une équipe qui concourra dans la catégorie “Maternelle”.
- à des élèves de niveau primaire, scolarisés en France (métropolitaine et d’Outre-mer) : ils pourront constituer une équipe qui concourra dans la catégorie “Primaire”.
- à des élèves de collège, scolarisés en France (métropolitaine et d’Outre-mer) : ils pourront constituer une équipe qui concourra dans la catégorie “Collège”.
- à des élèves de lycée, scolarisés en France (métropolitaine et d’Outre-mer) : ils pourront constituer une équipe qui concourra dans la catégorie “Lycée”.
- à des jeunes encadrés par une association jeunesse et/ou éducation populaire située en France (métropolitaine et d’Outre-mer) : ils pourront constituer une équipe qui concourra dans la catégorie “Structure jeunesse”.
- à des jeunes encadrés par une structure jeunesse (Accueil loisirs sans hébergement, centres de loisirs, MJC...) située en France (métropolitaine et d’Outre-mer) : ils pourront constituer une équipe qui concourra dans la catégorie “Structure jeunesse”.
- à des jeunes enfants entre 0 et 3 ans au sein d’une structure d’accueil du jeune enfant (crèche, multi-accueil,...) située en France (métropolitaine et d’Outre-mer) : ils pourront constituer une équipe qui concourra dans la catégorie “Jeune enfant”.

Dans chacune de ces catégories, les structures spécialisées accueillant des enfants et/ou des jeunes en situation de handicap sont aussi les bienvenues dans ce concours. Landestini s’engage à faire ses meilleurs efforts pour partager des contenus accessibles à toutes et à tous, néanmoins, il appartient à chaque adulte référent d’être attentif à l’accessibilité et d’adapter si nécessaire les contenus, défis ou autres activités proposées selon le public.

Les équipes de la Coupe de France du potager doivent être composées au minimum de cinq personnes (quatre enfants/jeunes minimum et un-e adulte référent). Il n’y a pas de limite maximum d’effectif dans la constitution d’équipe.

Les équipes peuvent être intergénérationnelles mais doivent être composées d’au moins quatre enfants/jeunes et d’un adulte membre de l’établissement scolaire ou de la structure d’accueil. Il est possible et encouragé d’inclure d’autres adultes dans l’équipe (parents d’élèves, membres d’EHPAD...). L’équipe participante doit être composée de 50% d’élèves au moins. Il est possible de former une équipe avec des élèves de différents établissements scolaires, dans une démarche de coopération.

Dans la mesure du possible, les activités de création et d'entretien du potager doivent être principalement menées par les enfants/jeunes. Ces derniers doivent également contribuer à l'élaboration des rendus écrits et visuels du potager créé et entretenu.

#### **Article 4 – Les personnes référentes**

Chaque groupe de participant-es devra impérativement être encadré par un ou une référent-e adulte (plus de 18 ans) qui sera comptabilisé dans l'effectif total de l'équipe. Il doit s'agir d'une personne qui travaille (rémunéré ou bénévole) au sein de l'établissement ou structure qui participe. Il peut s'agir d'un ou d'une professeur-e, un ou une professionnel-le de la petite enfance, un ou une professionnel-le de l'équipe encadrante, ou d'un ou d'une chef/cheffe d'établissement scolaire ou directeur/directrice de structure jeunesse ou structure d'accueil du jeune enfant.

Le référent communique ses coordonnées et peut contacter Landestini pour toute question.

Le rôle du référent est de superviser et d'encourager la création et l'entretien du potager, en s'appuyant sur les outils pédagogiques fournis par Landestini, et tout autre support qui lui semble pertinent.

Le référent doit également veiller à l'élaboration et la production par l'équipe, de supports d'évaluation pour le jury (notamment un rendu écrit en ligne et des rendus visuels tels que des photos et vidéos à prendre tout au long du projet – Landestini donnera des consignes précises à toutes les équipes participantes inscrites). Le référent s'assurera de transmettre tous les éléments dans les délais impartis.

Le référent doit enfin obtenir les autorisations et droits à l'image pour les membres de son équipe qui figureront sur les supports visuels du potager.

#### **Article 5 – Fonctionnement du concours**

Le concours est composé de six catégories, dans lesquelles seront automatiquement répartis les groupes candidats :

- Une catégorie "école maternelle"
- Une catégorie "école primaire"
- Une catégorie "collège"
- Une catégorie "lycée"

- Une catégorie “structure jeunesse” pour les associations jeunesse et/ou éducation populaire et les structures jeunesse.
- Et une catégorie “structure d’accueil du jeune enfant” pour les associations jeunesse et/ou éducation populaire et les structures jeunesse.

Les candidats concourent dans leur catégorie respective pour l’obtention de l’un ou plusieurs des 12 prix suivants. Pour chaque prix ci-dessous, une note est attribuée par le jury selon des critères de sélection prédéfinis (cf. article 10). Le potager et la démarche de chaque équipe seront ainsi notés pour chaque prix (sauf si le critère n’est pas applicable, tel que le critère « mini-pousses »), et recevront également une note globale.

### Description des 12 prix

| Prix                           | Description                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|--------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| La biodiversité, c’est carré ! | La biodiversité est l’une des clés pour un potager en bonne santé, et le potager est un outil permettant de régénérer la biodiversité !<br>Le soin et l’attention que les potagistes auront apporté à la biodiversité est donc un critère important dans la Coupe de France du potager. La biodiversité dans le potager, ce sont par exemple les insectes et animaux visibles, mais aussi les bactéries et champignons dans le sol. Pour protéger et favoriser toutes ces espèces, on valorise la diversité des végétaux, afin de les abriter et de les nourrir, ou bien installer des nichoirs, ou une haie champêtre...                                                                                  |
| ça nous nourrit !              | Le potager, cela sert en premier lieu à produire de la nourriture ! Que le potager soit petit ou grand, les potagistes peuvent mettre en place un ensemble d’aménagements pour augmenter sa productivité : créer des aménagements verticaux pour rentabiliser l’espace, associer des cultures (compagnonnage), etc...<br>Ce prix invite aussi les potagistes à découvrir les différentes techniques de conservation et de transformation de leur récolte. Les participants sont encouragés à faire preuve de créativité pour tester, voire créer des recettes de cuisine végétale. Ce prix valorise également le partage de la production et les actions de valorisation et de lutte contre le gaspillage. |
| Mon bô potager !               | C’est un critère incontournable : la beauté du potager ! Ce prix met en valeur les potagistes ayant réfléchi au design du potager, qui ont planté des espèces en réfléchissant au critère esthétique, ou qui ont agrémenté le potager d’œuvres artistiques, ou d’un espace détente par exemple.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| On est prêts !                 | Les effets du changement climatique se ressentent dans les jardins (déficit en eau, bouleversement des saisons...). Ces                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |

|                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|---------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                       | <p>phénomènes obligent les potagistes à s'adapter, par exemple dans le calendrier des semis, et même dans le choix des espèces. En même temps, le potager est un outil important pour lutter à son échelle contre le changement climatique, en participant notamment au stockage du carbone.</p> <p>Les lauréats "On est prêts" seront les potagistes qui ont pris en compte le climat du territoire dans la conception du potager, comme dans le choix des plantes par exemple, qui ont prévu une rotation des cultures, ou encore réfléchi à un système d'arrosage économe</p>                                                                                                                                             |
| Eau ma douce                          | <p>L'eau, cette ressource si précieuse, essentielle et vitale ! Pourtant, les sécheresses estivales, le déficit hydrologique hivernal et les coupures d'eau engendrées pèsent fortement sur les quantités d'eau disponibles pour assurer l'arrosage de vos plantes.</p> <p>C'est pour cela qu'il est important dès la conception du projet potager de mettre en place des dispositifs pour préserver la ressource tout en assurant le bon maintien de votre potager. Favoriser les plantes sobres en eau, récupérer l'eau de pluie, adopter un système d'arrosage économe comme le goutte à goutte ou recycler ses eaux usées, ce sont autant de petites actions pour agir en faveur de la préservation de la ressource.</p> |
| Ensemble on va plus loin !            | <p>Le potager permet de créer un projet collectif et inclusif : c'est aussi l'objectif de ce concours. L'équipe est-elle intergénérationnelle ? Combien de personnes sont venues vous donner un coup de main (parents d'élèves, voisins, cuisiniers de votre structure...) ? Le potager est-il accessible aux personnes à mobilité réduite ? Les potagistes ont-ils collaboré avec la mairie, ou une association locale, par exemple pour obtenir du matériel ? Ont-ils récupéré des graines ou plants via un groupe d'échange, ou grâce à un voisin ? Partager et échanger : c'est cela aussi, la Coupe de France du potager !</p>                                                                                          |
| J'apprends, je partage !              | <p>La Coupe de France du potager, c'est aussi un moyen de créer une communauté autour de l'aventure au potager ! Comment ? En installant des panneaux pédagogiques en extérieur pour présenter vos plantations et vos installations, en organisant un événement dans le potager, ou en créant un blog, une page Facebook, etc, pour partager votre aventure... L'objectif : impliquer le plus de personnes possible dans le projet potager.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Sauvons les sols (porté par Savesoil) | <p>Les sols sont la base de la vie et de notre alimentation. Ce sont eux qui transforment de la matière morte en vie, de vrais magiciens ! C'est grâce aux sols et à leur formidable écosystème que nous pouvons profiter de délicieux fruits et légumes riches en nutriments ! Au potager, il est donc essentiel de protéger et de maintenir les sols en bonne santé. Ce prix récompense les équipes qui auront réalisé une évaluation de leur sol et agi en faveur de leur préservation et leur enrichissement.</p>                                                                                                                                                                                                        |

|                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|--------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Quelle débrouillardise ! | Le potager a été créé avec peu de moyens ? Les infrastructures à la disposition des potagistes n'étaient pas vraiment propices à la création et l'entretien d'un potager ? Les potagistes ont rusé, utilisé leur créativité pour surmonter un déficit de budget ou de matériel ?<br>A ce prix, les potagistes sont évalués sur leur capacité à surmonter leurs problèmes et à faire preuve d'une grande débrouillardise.                                      |
| Un potager pérenne       | Pour entretenir son potager, et assurer son développement d'une année sur l'autre, cela demande un petit peu d'organisation : veiller à la bonne santé de son potager, du sol et de ses plantes, préparer et conserver ses graines pour les plantations de l'année suivante, et assurer l'entretien du potager, même en cas d'absence ! Cela implique également de mobiliser et motiver autour de soi et les générations suivantes, pour un potager éternel ! |
| Cocottes au potager      | Les poules, c'est rigolo ! Mais ce sont aussi de supers alliées du potager ! Elles vous débarrassent de tous vos déchets organiques (et même des limaces !), elles apportent un excellent engrais au sol grâce à leurs déjections, et bien évidemment, elles vous permettent de récupérer chaque jour leurs œufs !<br>Ce prix encourage les potagistes à se lancer dans l'aventure du poulailler et l'intégrer à part entière dans leur projet potager !      |
| Mini pousses !           | Le prix MINI-POUSSES sera décerné aux potagers entre 4 et 10m <sup>2</sup> (un par catégorie) avec les meilleures évaluations.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |

Le concours sera doté, dans chaque catégorie, d'un "Prix coup de cœur » attribué par l'équipe Landestini et/ou le public à une équipe ayant particulièrement retenu son attention.

Un prix "Champion" sera décerné, dans chaque catégorie, à l'équipe qui a le plus de points au total.

## Article 6 – Inscription au concours

L'inscription à la Coupe de France du potager est gratuite, ouverte à tous les établissements scolaires, aux structures jeunesse et structures d'accueil du jeune enfant de France métropolitaine et d'Outre-mer.

L'unique façon de s'inscrire au concours est via le formulaire d'inscription disponible sur le site Landestini.org jusqu'au 27 février 2026.

L'inscription à la Coupe de France du Potager est liée de façon automatique à l'inscription à la Coupe du Monde et aux coupes locales le cas échéant. A titre

d'exemple, un lycée des Hauts-de-France s'inscrivant à la Coupe de France, sera automatiquement inscrit à la coupe locale des Hauts-de-France, ainsi qu'à la Coupe du Monde. Pour cette édition 2025-2026, 3 coupes locales sont organisées : la coupe de l'Île de la Réunion, la coupe de Guyane et la coupe de la Région Hauts-de-France pour les lycées (car une prérogative de la région).

## **Article 7 – Calendrier du concours**

- 04 décembre 2025 : Webinaire n°1 “L'hiver au potager” à destination de tous les participants inscrits à date. Webinaire organisé par Landestini.
- 05 février 2026 : Webinaire n°2 “A vos semis” à destination de tous les participants inscrits à date. Webinaire organisé par Landestini.
- avril 2026 : Webinaire n°3 “Alimentation végétale” à destination de tous les participants inscrits à date. Webinaire organisé par Landestini et la Fondation Louis Bonduelle, partenaire principal de la Coupe du Potager.
- Jusqu'au 29 mai 2026 : les différentes équipes préparent leur potager et les éléments de rendu. Les supports d'évaluation doivent être envoyés par les référents de chaque équipe sur une plateforme dédiée qui sera communiqué en temps voulu ;
- 18 juin 2026 : Webinaire d'annonce des lauréats de la Coupe de France du potager.

## **Article 8 – Composition et organisation du jury**

Le jury est composé d'experts de l'agriculture, du maraîchage, de la nutrition et de la biodiversité, ainsi que de représentants des collectivités territoriales et académies partenaires de la Coupe de France du potager, choisis pour leur indépendance et leur compétence par Landestini. Le jury est souverain et ses décisions sont sans appel.

## **Article 9 – Procédure de sélection des équipes lauréates**

Le jury établit un classement en se basant sur les notations des supports d'évaluation rendus en ligne envoyés par les équipes participantes et sur une grille de notation préétablie pour évaluer les différents potagers.

Pour rappel, les rendus en ligne devront être constitués d'un rendu écrit et de rendus visuels tels que des photos et vidéos à prendre tout au long du projet (Landestini donnera des consignes précises à toutes les équipes participantes inscrites).

Landestini se réserve le droit de refuser la remise d'un prix à une équipe si la participation régulière des enfants ou des jeunes à la création et l'entretien du potager n'est pas démontrée dans les rendus de l'équipe participante.

Si les conditions sanitaires et organisationnelles le permettent, un ou plusieurs membres du jury pourront éventuellement se rendre auprès des équipes afin de voir leur potager. Les équipes participantes auront été préalablement contactées et le créneau de passage du jury sera fixé d'un commun accord.

## **Article 10 – Critères d'évaluation**

Le jury prendra en compte la diversité et les particularités des territoires, des climats et des reliefs. Les potagers, et surtout les démarches de leur création et de leur entretien, seront évalués de manière indépendante et non en comparaison des uns aux autres. Les équipes participantes inscrites qui créent un nouveau potager, ou les équipes qui entretiennent un potager existant seront évaluées en prenant en compte leur propre démarche et la manière dont elles ont abordé leur propre projet et relevé leurs propres défis.

Le jury sera invité à apprécier les efforts des candidats et prendra en compte :

- La diversité des variétés cultivées et la pertinence de leur choix.
- Les pratiques de jardinage employées.
- Le souci d'être respectueux de l'environnement et de favoriser la biodiversité et la préservation du climat. Les équipes participantes s'engagent à ne pas utiliser d'intrants chimiques et de produits phytosanitaires et à créer et entretenir le potager le plus naturellement possible.
- L'esthétisme du potager.
- L'installation d'équipements particuliers et adaptés (serre, châssis, silo à compost, récupération de l'eau...).
- Les moyens de fertilisations employés (utilisation de déchets alimentaires, fumier, compost, feuilles...).
- L'utilisation des récoltes (par exemple, distribution à une association de solidarité locale, si autorisée...).
- La dimension inclusive et/ou intergénérationnelle du projet (mobilisation des jeunes, parents, professeurs, et autres).

- L’anticipation de la gestion du potager pendant les vacances scolaires : comment l’équipe prévoit et garantit une continuité du projet et la récolte (et le non gaspillage) des légumes et fruits cultivés.
- La productivité du potager (si le contexte territorial et climatique rendent la production pertinente avant mi-mai).
- La gestion collective du potager, de la planification à la mise en oeuvre.

Les équipes participantes peuvent installer des bacs et/ou apporter du terreau, peuvent installer une serre et d’autres infrastructures et matériels pour soutenir leur projet de potager.

Le potager peut également être créé et entretenu dans un espace mis à disposition de l’équipe par une autre structure (publique ou privée) en dehors de l’établissement scolaire ou de la structure hébergeant l’équipe participante, ou mis à disposition par un particulier. L’espace ne doit pas être un frein à la participation de l’équipe.

Les critères d’évaluation sont identiques pour les coupes locales et la coupe du monde.

### **Article 11- Nature des lots**

14 prix (dont le prix coup de cœur et le prix champion) seront attribués dans chaque catégorie du concours, soit 84 lauréats au total.

Les lauréats du prix “Champion” dans chaque catégorie recevront un trophée. Les lauréats des autres prix recevront un diplôme à afficher au sein de leur établissement scolaire ou structure.

Tous les participants peuvent par ailleurs télécharger et imprimer eux-mêmes un diplôme de participation pour valoriser leur engagement au cours de l’année.

### **Article 12 – Contact des gagnants et remise des lots**

Les référents des équipes lauréates seront contactés par mail ou par téléphone une fois que le jury aura délibéré. Les équipes lauréates seront officiellement connues le 18 juin 2026, lors du webinaire d’annonce des résultats.

### **Article 13 – Droit à l’image**

Dans le cadre de la communication du concours, les photos et vidéos des potagers pourront être communiquées à la presse et utilisées par Landestini et ses partenaires dans leurs publications et leurs sites internet.

Le/la référent(e) de l'équipe s'engage à s'assurer du droit à l'image de ses membres. En cas de refus de l'un des participants ou de ses responsables légaux, le/la référent(e) s'engage à ne communiquer aucun visuel avec le visage de la personne/l'enfant concerné-e. Si un visuel comportant le visage de la personne/l'enfant était remis, Landestini décline toute responsabilité.

De plus, Landestini est susceptible de produire ou diffuser des supports photos ou vidéos sur lesquels peuvent apparaître les candidats, référents et toutes autres personnes impliquées dans la création et l'entretien du potager.

Les photos ou vidéos diffusées pourront comporter des mentions de type : nom de l'école, de l'association jeunesse et/ou éducation populaire ou de la structure jeunesse, catégorie de participation, ou autre.

Les utilisations éventuelles de ces photos ou vidéos ne seront pas de nature à nuire ou à causer un quelconque préjudice.

#### **Article 14 – Exactitude des informations fournies**

Les candidats s'engagent à ne communiquer que des renseignements exacts et sincères au jury et à éviter toutes imprécisions ou omissions susceptibles d'introduire un jugement erroné.

#### **Article 15 – Annulation du concours**

Les organisateurs ne pourraient être tenus pour responsables si, pour des raisons indépendantes de leur volonté, la Coupe de France du potager devait être annulée.

#### **Article 16 – Engagement des participants**

L'inscription à la Coupe de France du potager implique l'acceptation des prescriptions contenues dans le présent règlement, ainsi que des décisions du jury. Le règlement sera remis à tout candidat qui en fera la demande.

#### **Article 17 – Aspects informatiques et libertés**

Nous sommes amenés à vous demander des informations personnelles indispensables à l'organisation du concours (coordonnées, âge des participants...).

Conformément à l'article 40 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 dite loi "Informatiques et Libertés" vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression de vos données personnelles. Vous pouvez exercer ce droit en nous contactant à l'adresse [coupesdupotager@landestini.org](mailto:coupesdupotager@landestini.org).